

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des permutations informatisées.

 SNUDIFO-FO47 \_ 9/11 rue des frères Magen- 47000 Agén

 Snudifo47@gmail.com    www.snudifo47@net

 07 83 26 12 47    05 53 47 24 72

**A RETENIR :**

16/11 : Ouverture des inscriptions sur SIAM (Iprof)  
06/12 : Clôture des inscriptions  
07/03 : Résultats des permutations informatisées

**NOM** ..... **Prénom** .....

Adresse personnelle : .....

Tél. perso : ..... Portable : ..... Adresse mail : .....

Syndiqué(e) au SNUDI FO :  OUI     NON

**1/ Votre position :**

en activité : Ecole ..... Commune .....

en disponibilité     en congé parental     en détachement     en CLM/CLD

**2/ Votre échelon :** ..... au 31/08/2022    **Votre corps :**  Instit  PE  PE HC  PE CE

**3/ Votre ancienneté dans le département :** .....ans .....mois (au 31/08/2023)

Date d'entrée dans le département : .....

**4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe**

**REMARQUE :** Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1<sup>er</sup> sept 2022) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département.

Des justificatifs seront demandés (voir page 5 de notre dossier)

- Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ?    OUI    NON
- Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ?    OUI    NON
- Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 01/09/2023) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2023) : .....
- Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : ..... an(s)
- Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint :    OUI    NON
- Depuis combien de temps ? ..... an(s)
- Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe :    OUI    NON

**5/ Renouvellement du même 1<sup>er</sup> vœu :**

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1<sup>er</sup> vœu ? ..... an(s)

**6/ Exercice en Education prioritaire (REP/REP+ / « Zone violence » ou « CLA ») :**

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2023), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

- en REP+ ou Zone violence     En REP     En alternance REP/REP+/zone violence
- en CLA depuis au moins 3 ans (au 31/08/2023)

